

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

Source : LE CHÂTEAU INC.  
Contact : Emilia Di Raddo, CA  
Présidente  
(514) 738-7000

Maison Brison  
Rick Leckner  
(514) 731-0000

### **LE CHÂTEAU DÉCLARE UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL**

**Montréal, le 11 juillet 2003** - Le Château Inc. (TSX : CTU.A) annonce aujourd'hui qu'elle a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action de catégorie A avec droit de vote subalterne et par action de catégorie B avec droit de vote, payable le 8 septembre 2003 aux actionnaires inscrits en date du 15 août 2003.

#### **Profil**

Chef de file au Canada, Le Château est un détaillant spécialisé offrant, à prix abordable, des vêtements, des chaussures et des accessoires avant-gardistes aux femmes et aux hommes de 15 à 35 ans et plus, soucieux de la mode. De plus, notre division *JUNIOR GIRL* s'adresse au créneau sans cesse croissant des préadolescentes de 8 à 14 ans.

Les vêtements de marque Le Château sont vendus exclusivement par l'entremise des 154 magasins de détail de la Société, lesquels ont une superficie moyenne de 3 500 pieds carrés. Outre ces magasins, la Société exploite neuf magasins-entrepôts Le Château. Tous nos magasins sont situés au Canada, à l'exception de quatre dans la région de New York.

#### **Avertissement concernant les énoncés prévisionnels**

Ce communiqué contient des énoncés prévisionnels portant sur la compagnie ou sur l'environnement dans lequel elle oeuvre qui sont fondés sur des attentes, des suppositions et des prévisions de la compagnie. Ces énoncés ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la compagnie. De fait, un certain nombre de facteurs peuvent intervenir et faire en sorte que les résultats soient différents sur le plan matériel de ceux qui sont exprimés dans ce communiqué, facteurs qui sont évoqués dans d'autres documents publics de la compagnie. Donc, les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée aux énoncés prévisionnels. De plus, ces derniers ne font état que de la situation au jour où ils ont été écrits et la compagnie nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de tels énoncés à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit.